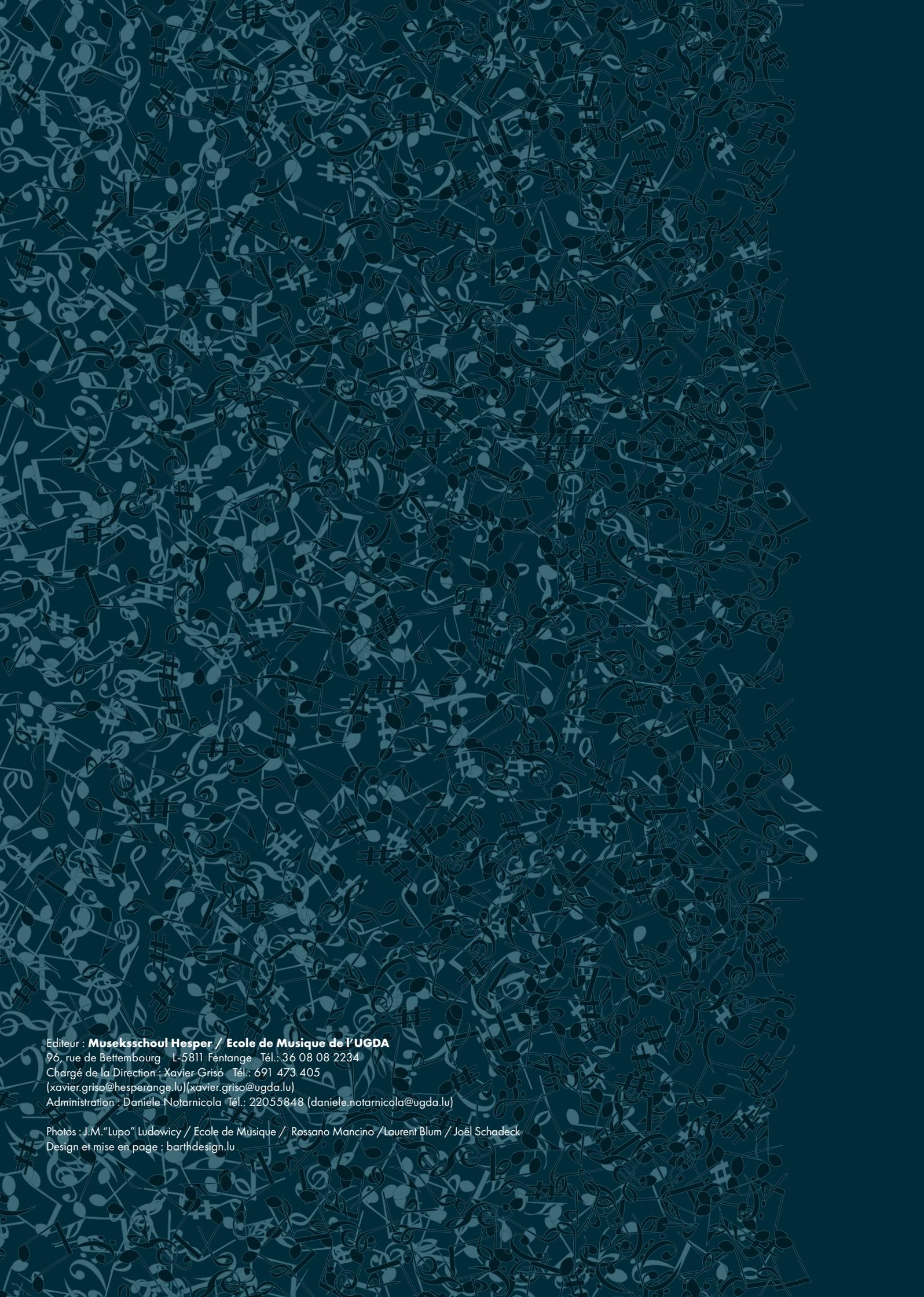




ECOLE DE MUSIQUE

INSCRIPTIONS ANNEE 2023-2024





Editeur : **Museksschoul Hesper / Ecole de Musique de l'UGDA**

96, rue de Beltembourg L-5811 Fentange Tél.: 36 08 08 2234

Chargé de la Direction : Xavier Griso Tél.: 691 473 405

(xavier.griso@hesperange.lu) (xavier.griso@ugda.lu)

Administration : Daniele Notarnicola Tél.: 22055848 (daniele.notarnicola@ugda.lu)

Photos : J.M. "Lupo" Ludowicy / Ecole de Musique / Rossano Mancino / Laurent Blum / Joël Schadeck

Design et mise en page : barthdesign.lu



MUSEK
MÚSICA
MUSIQUE
MUSIC
MUSIK
MUZIEK
MUSIIKKI
MUSEKK
MUZYKA

Musique. Du latin *musica* ; grec, dérivé de *Muse*, mythologie grecque où la muse était une femme qui inspirait le poète, l'artiste. Le terme grec est d'abord un adjectif au féminin, c'est l'art des Muses.

Lutz Jänke, neuropsychologue et spécialiste en neuroscience cognitive affirme que l'apprentissage de la musique améliore les aptitudes du langage, de la mémoire, du comportement et de l'intelligence spatiale (aptitude à percevoir en détail le monde autour de nous et de former des images mentales d'autres objets).

Carolyn Phillips, auteur de « Twelve benefits of Music Education » soutient que la pratique d'un instrument favorise le développement d'une attitude méthodique et améliore la capacité à planifier des tâches. La musique est un moyen d'expression et en conséquence cultive la confiance en soi. La musique est un bon moyen pour vaincre les peurs, prendre des risques et contribue à l'estime de soi. Jouer en ensembles améliore la capacité du travail en équipe ainsi que la discipline personnelle et collective.

Des études réalisées avec des enfants de six ans, ayant commencé la pratique d'un instrument, ont montré des changements dans l'anatomie du cerveau de tous les participants, et ceci dès le 4ème mois.



Marc Lies
Député-Maire

Chers passionnés de musique,

La musique exige et encourage.

Faire de la musique favorise tous les aspects de l'être humain et renforce des qualités telles que la créativité, la responsabilité personnelle et la capacité de travailler en équipe.

Grâce à la musique, votre enfant peut se sentir en contact avec les autres et éprouver un sentiment de reconnaissance. La musique développe les aptitudes sociales d'une manière naturelle et les barrières linguistiques et culturelles sont reléguées au second plan.

L'École de musique de la Commune de Hesperange souhaite que tous les enfants, jeunes et adultes éprouvent le désir d'être musicalement actifs.

La musique façonne notre vie et nous accompagne sous diverses formes dans la vie de tous les jours. Les leçons de musique offrent une occasion unique de s'engager activement dans la musique, soit en apprenant un instrument soit en se faisant entendre.

Notre Ecole de musique vit pour enseigner aux élèves comment faire de la musique, afin qu'ils puissent vivre leurs propres moments d'épanouissement et ressentir la joie de la musique avec les autres. Nos valeurs culturelles et notre amour de la musique sont au premier plan.

Nos enseignants hautement qualifiés et professionnels forment une équipe très motivée. Mes sincères remerciements vont à chacun d'entre eux pour son engagement.

Avec cette brochure, nous souhaitons vous donner un aperçu de notre Ecole de musique engagée et vous informer des offres proposées à nos jeunes musiciens.

La pratique de la musique, que ce soit en tant que loisir ou dans le domaine professionnel, est l'une des plus belles formes d'expression de la vie.

“La musique est la langue des émotions”

Emmanuel Kant

Je vous souhaite une bonne lecture de ce guide musical.

Léif Museksfrënn,

Musek fuerdert awer ënnerstëtzt och.

D'Musizéieren ënnerstëtzt all Aspekter vum Mënsch a stäerkt d'Eegeschaften wéi Kreativitéit, Eegeverantwortung an Teamgeescht.

Duerch d'Musek fillt Äert Kand sech mat anere Kanner verbonnen a kritt och e Gefill vun Unerkennung. D'Musek entwéckelt déi sozial Fäegkeeten op natierlech Aart a Weis, an déi sproochlech a kulturell Barrière ginn dobäi an den Hannergrond gedrängt.

D'Museksschoul vun Hesper wënscht sech, dass all Kanner, Jugendlech an Erwuessen de Wonsch verspieren, sech musikaesch ze betätigen.

D'Musek prägt eist Liewen a begleet eis a verschidde Formen am Alldag. D'Musekscoursen offrëieren eng eenzegaarteg Méiglechkeet sech aktiv mat der Musek ze beschäftegen, sief dat beim Léiere vun engem Instrument oder beim Gesangsunterricht.

D'Prioritéit vun eiser Museksschoul ass et, de Schüler d'Musizéiere bäi ze bréngen, esou datt si hir eege Momenter vun Erfëllung liewen an awer och d'Freed un der Musek mat aneren erliewe kënnen. Eis kulturell Wäerter an d'Léift zur Musek stinn un éischter Plaz.

Eis héichqualifizéiert a professionell Enseignanten bilden en héich motivéiert Team. Ech soe jëdderengem vun hinne villmools Merci fir säin Engagement.

Mat dëser Brochure wëlle mir lech en Iwwerbléck ginn iwwert eis engagéiert Museksschoul an och iwwert déi verschidde Coursen fir jonk Museker.

Musek, ob als Hobby oder op professioneller Basis, ass eng vun de schéinsten Ausdrucksforme vum Liewen.

“D'Musek ass d'Sprooch vun de Gefiller”

Emmanuel Kant

Ech wënschen lech vill Spaass beim Liesen vun dëser Brochure.

Chers lecteurs,



Romain Juncker
Echevin

« La musique fait partie de l'éducation de l'enfant »

L'objectif de l'Ecole de musique de la commune de Hesperange est de susciter la joie et la compréhension pour l'activité musicale.

La musique est bien plus qu'un beau passe-temps. La musique peut être un baume pour l'âme, mais elle peut aussi favoriser le développement spirituel et social des enfants. Chaque enfant est musical, qu'il en soit conscient ou non, qu'il soit encouragé ou non. La musicalité peut être observée chez presque tous les enfants.

La musique est un bon moyen de susciter et de vivre des émotions. Presque tous les enfants éprouvent une joie débridée lorsqu'ils jouent de la musique.

Inspirer les enfants et les adolescents à la musique et créer leur propre musique est une tâche à laquelle il faut donner un statut plus élevé dans la société, car la musique renforce le sens de la communauté et les enfants apprennent à exprimer leurs sentiments moyennant la musique.

La musique renforce aussi le sentiment d'appartenance à un groupe. Ensemble, les enfants font l'expérience de la joie, de la tristesse, du bonheur et d'autres sentiments qui sont mis en musique. Les enfants apprennent à coopérer, à communiquer, à s'impliquer et à s'intégrer. Ils apprennent ce que signifie être une équipe et avoir un sentiment d'accomplissement d'ensemble. La musique offre aux individus la possibilité de se connaître eux-mêmes.

En résumé la musique

- est un plaisir et une joie pour les enfants,
- renforce les compétences sociales,
- renforce le sentiment d'unité et de solidarité.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette brochure.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

- 1 Mettre en valeur la musique comme moyen de développement de la personnalité.
- 2 Développer la capacité de communication et d'expression par la pratique musicale.
- 3 Profiter de la pratique musicale de forme individuelle et collective.
- 4 Acquérir les éléments de la technique vocale et instrumentale pour comprendre, maîtriser et savoir interpréter une œuvre musicale élémentaire.
- 5 Être rigoureux dans le travail, l'expression et la communication artistique, dans un contexte éducatif adéquat.
- 6 Acquérir la pratique régulière de la musique en groupe, notamment par des prestations en public.
- 7 Être conscient de :
 - l'importance du travail individuel et régulier
 - de la nécessité de toujours garder un esprit critique envers soi-même.
- 8 Mettre en valeur la richesse du patrimoine luxembourgeois en promouvant les musiciens et compositeurs du pays.
- 9 Apprendre à apprécier le silence comme un élément très important pour développer la concentration, l'audition interne et la pensée musicale.



Cours collectifs Éveil musical
 Formation musicale
 Théâtre **NEW**

Musique de chambre
 Ensemble instrumental
 Programme « Be a musician »

Cours individuels Flûte traversière
 Hautbois
 Clarinette
 Saxophone
 Basson
 Trompette
 Trombone
 Euphonium
 Tuba basse
 Cor
 Percussion
 Drum set

Piano
 Orgue
 Chant classique **NEW à partir de 11 ans**
 Chant moderne **NEW à partir de 11 ans**
 Violon
 Violon alto
 Violoncelle
 Contrebasse
 Guitare classique
 Guitare électrique
 Basse électrique
 Programme « Be a musician »

Ensembles instrumentaux et groupes de musique de chambre

La participation aux ensembles et groupes de musique de chambre de l'école est fortement recommandée à partir du niveau 1.2 de tous les instruments.

Les ensembles proposés cette année sont :

Orchestre à cordes

Nous travaillons en collaboration avec la 'Regional Museksschoul Munneref' pour offrir deux ensembles : niveau débutants et niveau avancés.

Les jours de répétition sont comme suit :

Orchestre débutants : tous les mardis de 18h15 à 19h00 à l'Ecole de musique à Fentange.

Responsable : Astrid Bailly

Orchestre avancés : tous les mercredis de 18h30 à 20h00 à l'Ecole de musique à Altwies

Les responsables des orchestres décideront la répartition des pupitres et la fréquentation à l'un ou l'autre ensemble. Responsable : Jonathan Kaell

Ensemble de cuivres

Responsable : Manuel Stoffels

Ensembles de flûtes – Musique de chambre

Responsable : Martine Roster

Ensembles de saxophones – Musique de chambre

Responsable : Jörg Benz Müller

Ensembles de percussions – Musique de chambre

Responsable : Sven Kiefer

Ensembles de hautbois– Musique de chambre

Responsable : Françoise Bourgois

Ensembles de clarinettes– Musique de chambre

Responsable : Aline Schiltz

Ensembles de violons

Responsable : Astrid Bailly

Ensembles de violoncelles

Responsable : Anna Origer

Combo

Responsable : Tom Heck

Veuillez contacter les responsables des ensembles pour davantage d'informations.



« **Be a musician** » Cours adapté pour jeunes entre 12 et 19 ans (lycéens) qui met l'accent sur la pratique musicale des styles modernes : pop, rock, jazz. Ce programme est dédié aux instruments suivants : batterie, guitare électrique, basse électrique et piano. Se compose de trois volets : Formation instrumentale, Formation musicale et pratique collective (Combo). Plus d'informations sur la page 13.

Formation initiale adulte La Commission Nationale des Programmes a fixé un Plan Général d'Études pour la Formation Adulte. Celle-ci est organisée en deux périodes, la première de 4 ans et la deuxième de 3 ans. Pour de plus amples informations, veuillez contacter la direction de l'école. Est à considérer comme adulte : toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

Conditions pour les inscriptions

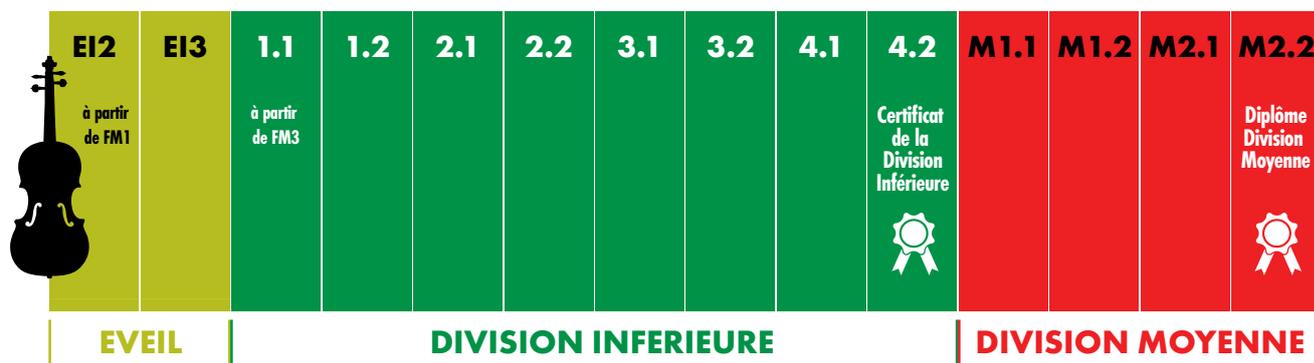
Éveil musical 2	avoir accompli les 5 ans au 01.09.2023
Éveil musical 3	avoir accompli les 6 ans au 01.09.2023
Formation musicale 1	avoir accompli les 7 ans au 01.09.2023
Be a musician	être élève d'un lycée au Grand-Duché de Luxembourg
Formation adulte	avoir accompli les 16 ans au 01.09.2023
Chant classique	avoir accompli les 11 ans au 01.09.2023 et faire un test d'admission
Chant moderne	avoir accompli les 11 ans au 01.09.2023 et faire un test d'admission
Guitare électrique	avoir accompli les 10 ans au 01.09.2023
Drum set	avoir réussi le niveau Inférieur 1.2 en percussion
Pour tous les instruments	suivre des cours de formation musicale ou exceptionnellement sur recommandation de l'enseignant et faire un test d'admission.
Deuxième instrument	L'inscription pour un deuxième instrument est seulement possible sur recommandation de l'enseignant du premier instrument.

Les cours de formation musicale sont obligatoires pour tous les élèves jusqu'en 4ème année. Pour les élèves inscrits dans un cours de formation musicale en dehors de notre établissement, veuillez obligatoirement remettre un justificatif.

FORMATION MUSICALE



FORMATION INSTRUMENTALE





Tarifs Gratuit pour les élèves en EM2, EM3, FM1, FM1+, FM2, FM3 et FM4
Gratuit pour les élèves en EI2, EI3, 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2
Gratuit pour les ensembles et groupes de musique de chambre

Pour les autres cours :

50 € par cours et année scolaire – Élèves résidents

100 € par cours et année scolaire – Élèves non-résidents

Location d'instrument pour tous les élèves :

50 € par instrument prêté en location par année scolaire

Les droits d'inscription sont dus à partir du 1er octobre et ne sont en aucun cas remboursables.

Les factures seront adressées aux concernés (tuteur légal) lors du 1er trimestre par l'Administration Communale de Hesperange, service recette.

Location d'instruments

L'École de musique mettra à disposition des élèves qui le désirent des instruments en location pour toutes les branches individuelles offertes sauf : Percussion, Drum set, Piano, Orgue, Guitare classique, Guitare électrique et Basse électrique. Dans ce cas, il faut disposer d'un instrument adéquat pour pouvoir suivre des cours à l'École de musique. Contactez votre enseignant avant d'acheter un instrument. L'élève pourra être exclu de l'école s'il ne dispose pas d'un instrument valable. **Pour le cours de piano, un piano digital n'est pas suffisant.**

En cas d'interruption de la scolarité, les instruments sont à remettre immédiatement à l'École de musique de Hesperange.

Attention : à partir de l'année scolaire 2023-2024, il y aura des restrictions de la location des instruments. La location sera faite selon la disponibilité des instruments à l'école ainsi que l'année d'études de l'élève.

Horaires

Cours individuels - Veuillez contacter votre enseignant pour fixer les horaires des cours individuels.
Cours de Formation musicale et Éveil musical - Veuillez consulter le tableau aux pages 10 et 11.

Les cours collectifs sont dispensés exclusivement en langue luxembourgeoise. Les groupes indiqués avec la mention Fr seront dispensés en français.

Les groupes avec moins de 8 élèves pourront être annulés.

Les informations de cette brochure relatives aux horaires et aux titulaires des cours peuvent être, le cas échéant, modifiées pour cause d'organisation interne à l'École de musique.





CALENDRIER DES COURS COLLECTIFS

2023 - 2024

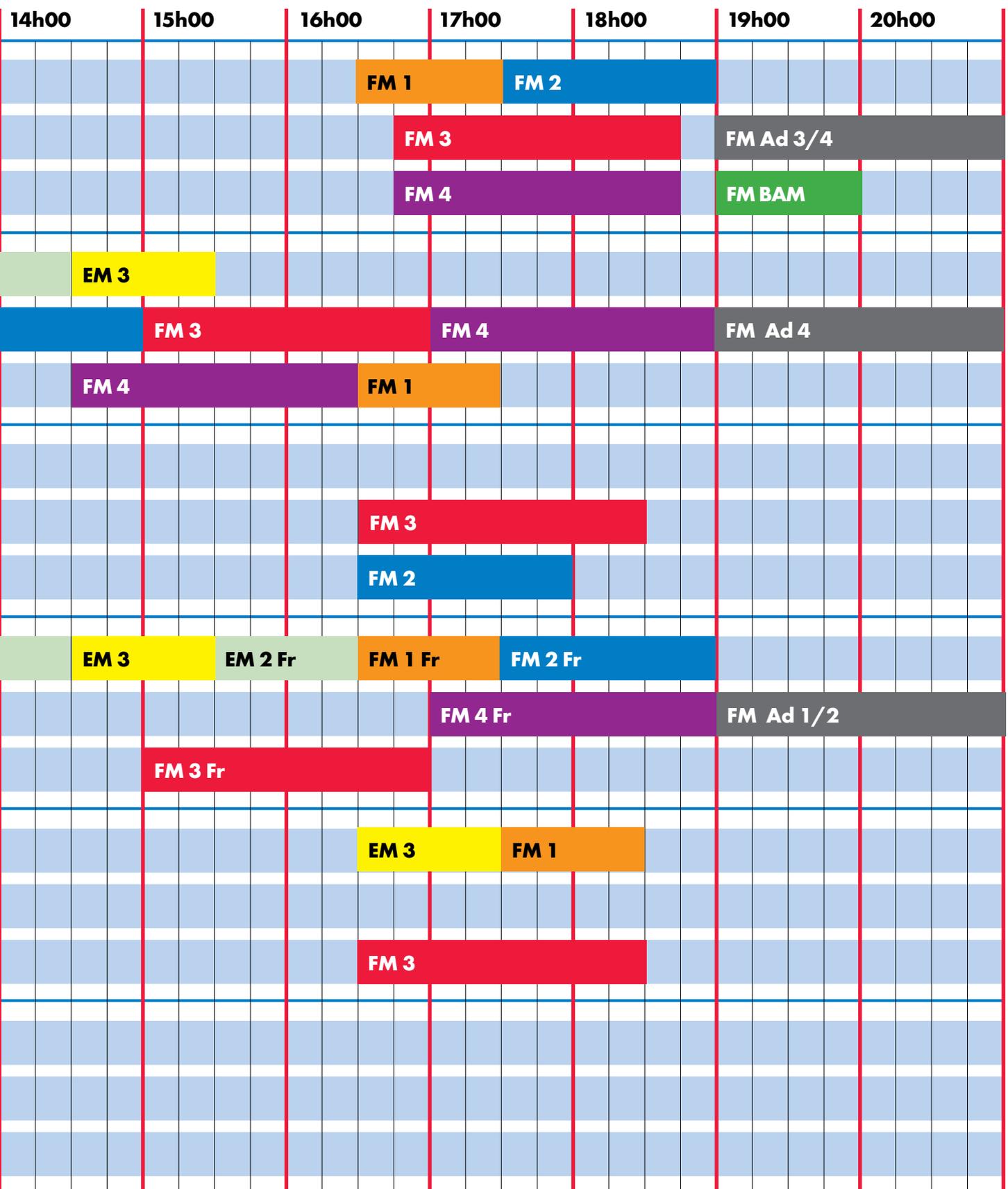


	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00
Lundi					
Mardi					EM 2 FM 2
Mercredi					
Jeudi					EM 2
Vendredi					
Samedi	FM 5	FM 5	FM 6	FM 6	
	FM 2	FM 1	EM 3	EM 2	
	FM 3	FM 3	FM 1+	FM 1+	

- FM 1** Formation musicale 1ère année
1 heure/semaine
- FM 2** Formation musicale 2ème année
1,5 heure/semaine
- FM 3** Formation musicale 3ème année
2 heures/semaine
- FM 4** Formation musicale 4ème année
2 heures/semaine
- FM 5** Formation musicale 5ème année
2 heures/semaine
- FM 6** Formation musicale 6ème année
2 heures/semaine

- FM Ad** Formation musicale adultes
2 heures/semaine
- FM BAM** Formation musicale "Be a musician"
1 heure/semaine
- FM 1+** Formation musicale pour élèves de plus de 10 ans
1,5 heure/semaine
- EM 2** Éveil musical 2 (à partir de 5 ans)
1 heure/semaine
- EM 3** Éveil musical 3 (à partir de 6 ans)
1 heure/semaine

Fr : cours en français





BAILLY Astrid	Violon - Violon alto - Orchestre à cordes
BENZMÜLLER Jörg	Saxophone - Ensemble de saxophones
BONINI Robin	Guitare classique
BOURGOIS Françoise	Hautbois – Ensemble de hautbois
BRÜCK Ruth	Éveil musical – Formation musicale
CHEYNET Antoine	Contrebasse
DELOSCH Fernand	Chant moderne - Chant classique
GEORIS Jean-François	Formation musicale - Orgue
GRISÓ Xavier	Formation musicale - Piano
GRÜN Sarah	Éveil musical – Formation musicale - Piano
HECK Tom	Formation Musicale « Be a musician » - Guitare électrique - Basse électrique
JIMÉNEZ Beatriz	Formation musicale
KIEFER Sven	Percussion - Ensemble de percussions
LEQUY Cécile	Piano
MANCINO Rossano	Piano
MARGUE Annie	Clarinette
MASSINON Kevin	Basson – Saxophone
MÜLLER Bernd	Trompette
MUSINSCHII Violetta	Violon
ORIGER Anna	Violoncelle – Ensemble de violoncelles
RONGVAUX Jonathan	Cor
ROSTER Martine	Flûte traversière – Ensemble de flûtes
SANCHEZ Natalia	Théâtre
SCHILTZ Aline	Formation musicale - Clarinette - Ensemble de clarinettes
SCHOTT Claudine	Formation musicale - Saxophone
STOFFELS Manuel	Formation musicale – Trombone – Gros cuivres - Ensemble de cuivres
VIND Niels	Trompette
WAGNER Gilles	Percussion - Drum set
WARNIER Michèle	Flûte traversière
WOLTER Edith	Chant classique



Be a musician

- “Be a musician” est une offre spéciale adaptée aux étudiants des écoles secondaires
- L’accent principal est mis sur les musiques modernes rock et pop
- Le cursus a une durée maximale de 3 ans
- Un cours de formation musicale adapté accompagne la formation instrumentale
- Les élèves accèdent rapidement au jeu d’ensemble dans des combos et des bands

Cursus d’études

Formation instrumentale

cours individuel

Formation instrumentale 1

(30 min/semaine)

Formation instrumentale 2

(30 min/semaine)

Formation instrumentale 3

(30 min/semaine)

Formation musicale

cours collectif

Formation musicale FM

(60 min/semaine)

Pratiques collectives

Combo/Band cours facultatif

(60 min/semaine)

Combo/Band cours facultatif

(60 min/semaine)

NEW

Cours de théâtre pour enfants « Formation Théâtrale »

Le cours cherche à générer un nouvel espace dans l’éducation artistique, pour acquérir une formation théâtrale de base, qui permette de développer le goût et l’intérêt pour le théâtre et acquérir des capacités artistiques et sociales.

Les cours seront proposés comme introduction au théâtre, spécialement pour découvrir le jeu théâtral, l’expression corporelle, l’expression oral et l’improvisation.



Les élèves seront invités à :

- Apprendre à travailler en équipe
- Développer la confiance en soi et la conscience de soi
- Explorer les différentes techniques théâtrales, individuellement et en groupe
- Aiguiser l’imagination et la créativité
- Développer la capacité de s’exprimer librement et de se concentrer
- Promouvoir la culture et langue luxembourgeoise

Âge : de 7 à 13 ans

Langue : Luxembourgeois - Français

Horaire : Jeudis de 13h30 à 15h00 et de 15h00 à 16h30 (les enfants seront départagés en deux groupes selon l’âge et les capacités naturelles)

Les groupes ont une capacité maximale de 15 élèves par classe

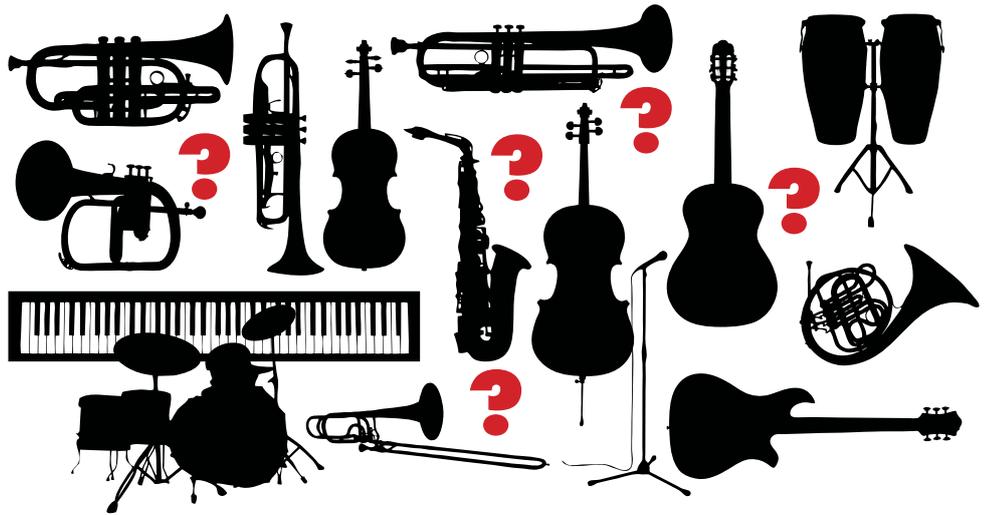
Titulaire : Natalia Sánchez

PRESENTATION D'INSTRUMENTS



Tu souhaites apprendre à jouer un instrument, mais tu ne sais pas lequel ?

Regarde la video enregistrée par les enseignants de l'Ecole de musique:
<https://vimeo.com/museksschoulhesper>



Viens visiter notre home page
<http://museksschoulhesper.lu>



INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'École de musique de Hesperange pour l'année scolaire 2023-2024 auront lieu exclusivement à l'École de musique (96, rue de Bettembourg, 5811 Fentange) selon les horaires suivants :

Réinscriptions (anciens élèves et nouvelles inscriptions des anciens élèves)

Lundi, le 5 juin de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mardi, le 6 juin de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Inscriptions (nouveaux élèves)

Jeudi, le 8 juin de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Vendredi, le 9 juin de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Il est donc inutile d'envoyer quoi que ce soit par poste ou par mail.

- Préparez bien vos formulaires à la maison, comme ça votre temps d'attente sera plus court. Il y a 4 formulaires différents :
 1. Réinscription pour les cours collectifs pour les anciens élèves.
 2. Réinscription pour les cours individuels pour les anciens élèves.
Important : remplissez une seule fiche par instrument. Si vous vous inscrivez pour deux instruments, il faut présenter deux fiches. Faites des copies si vous en avez besoin.
 3. Nouvelle inscription pour les cours collectifs.
 4. Nouvelle inscription pour les cours individuels.
Important : étant donné que les places sont limitées pour tous les instruments, nous vous demandons de marquer trois instruments. Si le premier choix n'est plus disponible, nous allons essayer de trouver une place pour le deuxième et ainsi de suite. Votre ordre de préférence sera respecté. Vous pouvez aussi marquer un seul instrument si vous voulez.
- **N'oubliez pas d'écrire la matricule de l'enfant et le courriel que vous consultez le plus couramment.**

Réinscriptions

(élèves actifs pendant l'année 2022-2023)

Les réinscriptions aux **cours individuels** (instrument) pourront être faites directement auprès de votre enseignant, qui se chargera de vous fournir le formulaire déjà rempli et prêt à signer. Tous les élèves inscrits dans un cours pendant l'année 2022-2023 y ont une place assurée pour l'année prochaine. Si vous désirez vous inscrire dans une autre branche individuelle (instrument), il faudra suivre la procédure d'inscription comme un nouvel élève, mais vous pourrez présenter la nouvelle fiche lors des réinscriptions (5 et 6 juin).

Pour les **cours collectifs**, votre enseignant vous donnera la fiche de réinscription préremplie avec le cours collectif qui suit à votre année actuelle. Si vous voulez changer le groupe que nous vous proposons, venez à l'école le 5 ou le 6 juin pour formaliser l'inscription de votre choix (s'il y a des places libres). Il s'applique le principe « premier arrivé, premier servi ».

Si vous oubliez de faire la réinscription lors des jours prévus, vous serez considérés comme nouvel élève et par conséquent vous perdez votre priorité d'ancien élève.

Nouveaux élèves

Pour les **cours collectifs**, les candidatures seront acceptées selon les places disponibles (maximum 15 élèves par groupe).

Pour tous les **cours individuels** (instruments ou chant) un dossier sera ouvert qui contiendra les informations suivantes :

1. Lieu de résidence
2. L'âge de l'élève
3. Niveaux de connaissances de Formation musicale (ou d'Éveil musical)

S'il y a plus de places disponibles que de dossiers de préinscription, tous les candidats seront acceptés. Si en revanche, il y a plus de demandes que de places disponibles, le collège des enseignants choisira les dossiers ayant obtenu les meilleures notes selon les compétences et informations énumérées ci-dessus, et ceci, au plus tard un mois après le dernier jour des inscriptions. Les élèves refusés seront informés en temps et en heure, avec l'explication de la raison du refus et seront mis en liste d'attente. Cette liste est gérée seulement jusqu'au 15 octobre.

Toute demande introduite en dehors des dates données ci-dessus sera acceptée seulement si des places sont disponibles et au plus tard le 15 octobre.



Remise nationale de diplômes de l'Ecole de musique de l'UGDA. E

Muskikalesch Leckereien - Karneval der Tiere



Muskikalesch Leckereien - Le tour du monde en 80 jours





Élèves de la Museksschoul Hesper. (Photo : J.M. "Lupo" Ludowicy)

Musikalesch Leckereien - La chèvre de monsieur Seguin



Musikalesch Leckereien - Zirkusmusek





Chère élève, cher élève,

Tu te doutes bien que pour apprendre à jouer d'un instrument, il faut s'entraîner tous les jours. Combien de temps ? Ton professeur te le dira régulièrement. Il faut savoir qu'au début 10 à 15 minutes sont recommandées, l'année suivante 15 à 20 et ensuite bien plus évidemment. Mais fais attention, la quantité de travail n'est pas le plus important. C'est la qualité du temps investi qui va te permettre de progresser de façon sûre et régulière. En t'améliorant, tu seras encouragé à aller plus loin, et cela te procurera vraiment du plaisir. Décide avec tes parents le moment de la journée durant lequel tu pourras travailler ton instrument et la formation musicale. Sois régulier, et si un jour tu ne peux pas étudier, ne t'en fais pas, reprends si tu le peux le lendemain. En musique l'interprétation est indispensable, pour cela, écoute-toi jouer en veillant à ce que les sons soient de qualité. Travaille aussi avec le métronome, en respectant les indications de ton professeur.

Chers parents d'élèves,

1. Les élèves sont priés d'être à l'heure au cours. Afin de s'y préparer, il est vivement recommandé d'y être présent 5 minutes avant le début des cours. Les élèves devront être récupérés au plus tard 10 minutes après la fin de la leçon. Sachez que l'assurance obligatoire ne couvre que les accidents ayant lieu durant les cours, sur les trajets menant au cours et sur le retour vers le domicile.
2. En cas d'absence (maladie/cas de force majeure), les parents/tuteurs de l'élève sont priés de prévenir suffisamment tôt le titulaire du cours et en cas d'impossibilité, au plus tard dans les trois jours suivant l'absence (par écrit ou par téléphone). Si le titulaire le juge nécessaire, il peut exiger un justificatif écrit.
3. **Pour être admis à l'année suivante de cours, 2/3 des présences par semestre sont nécessaires (au moins 12 cours/semestre).**
4. Les congés de l'Ecole de musique sont ceux fixés par le Ministère de l'Éducation Nationale.
5. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsque ceux-ci sont dans la cour, tout en respectant les règles de l'école.
6. Durant les cours, l'accès aux adultes étrangers à la population des élèves ou à celui du personnel éducatif est interdit (excepté dérogation spéciale).
7. Les enfants sont sous la responsabilité de l'école dès que les parents les ont confiés à un membre du personnel durant les heures d'ouverture.
8. Excepté en cas de danger, aucun adulte ne faisant pas partie de l'équipe éducative n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant dont il n'a pas la garde.



Charte de l'élève

Notre école est un lieu de vie et de travail où beaucoup de personnes se rencontrent. A l'école, chacun a des droits et aussi des devoirs. Nous comptons sur toi pour apprendre à respecter les règles. Nous sommes là pour t'aider.

Chacun a droit au respect

Par conséquent, je dois respecter les autres. Donc chaque jour :

- J'accepte les autres comme ils sont.
- Je surveille mon langage et mes gestes.
- Je règle mes disputes en discutant sans violence.
- Je ne prends rien qui ne m'appartient pas sans le demander.

Chacun a le droit d'apprendre et de s'épanouir

Par conséquent, je dois me prendre en main. Donc chaque jour :

- J'arrive à l'école 5 minutes avant l'heure, avec mon matériel.
- Je donne le meilleur de moi-même.
- J'effectue le travail demandé en classe et à la maison.

Chacun a le droit à un environnement propre et agréable

Par conséquent, je dois respecter tout ce qui m'entoure où que je sois. Donc chaque jour :

- Je respecte notre lieu de vie : la nature, le mobilier, les toilettes, le bâtiment.
- Je mets mes déchets dans la bonne poubelle.

Chacun a le droit à la sécurité

Par conséquent, je dois me prendre en main dans et en dehors de l'école afin de ne courir aucun danger. Donc chaque jour :

- Je joue sans mettre les autres en danger.
- Je me déplace sans courir, sans bousculer autrui lorsque je circule dans l'école et à l'extérieur.
- Je reste dans la cour durant les récréations.
- J'ai besoin d'une autorisation validée par mon enseignant(e) ou la direction pour pouvoir quitter l'école pendant la durée de mes cours.





www.hesperange.lu

